

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

Le régime social des indépendants (RSI)

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Nous ne pouvons que nous féliciter du fait, que de plus en plus, le Parlement saisisse notre assemblée de sujets qui intéressent au plus haut point la vie des Français et en l'espèce plus particulièrement un des régimes de protection sociale de notre Sécurité sociale.

Pour autant, il faut bien le dire, les conditions de réalisation de ce projet d'avis, en pleine période estivale, n'ont pas été les meilleures au regard de l'importance du sujet. En confiant à Monique Weber la fonction de rapporteur sur le Régime social des indépendants (RSI), la section de la santé et des affaires sociales, a fait le bon choix au regard tant de son parcours au sein de la Sécurité sociale, que de sa capacité d'écoute, d'analyse et de travail. Notre appartenance au même groupe pourrait laisser croire que cet éloge est convenu, il n'en est rien. Il est tout ce qu'il y a de plus objectif.

Car en effet, le sujet du RSI n'est pas simple à aborder. Il s'est donc agi d'en poser les tenants et les aboutissants, dans un contexte tendu, pour ne pas dire conflictuel, entre certains assurés sociaux, organisations patronales et le RSI. Le RSI mis en place en 2006 fusionne trois régimes de Sécurité sociale ayant chacun une forte personnalité enracinée dans l'histoire sociale. Mais, dans toutes les opérations de simplification de la géographie administrative notamment en matière de la Sécurité sociale, il faut accepter par avance d'avoir à arbitrer des conflits d'intérêts, tant parmi les administrateurs élus qui représentent les professions indépendantes dans les conseils d'administration, qu'au sein des différentes catégories d'agents salariés des caisses. Dans le cas particulier de la Sécurité sociale des professions indépendantes, ces difficultés ont été rendues plus aiguës en raison de l'éclatement des compétences pour le recouvrement des charges sociales des travailleurs indépendants.

Depuis plusieurs années, le RSI est l'objet d'une grogne durable. Les travailleurs indépendants se plaignent des dysfonctionnements et du niveau des cotisations sociales. La Cour de comptes qualifie le RSI de « catastrophe industrielle ». Un rapport d'information du Sénat évoque la crise de confiance des travailleurs indépendants envers le RSI. Plus récemment le gouvernement a nommé deux députés en mission parlementaire sur le sujet, dont le rapport a été rendu public hier.

Au-delà des dysfonctionnements bien réels, mais en partie en voie de résorption, les préconisations formulées dans le projet d'avis vont permettre selon la CFE-CGC, dès lors qu'elles seront mises en œuvre, une réelle amélioration des relations entre les assurés et le RSI. De plus, elles devraient permettre au RSI de perdurer à côté des autres principaux régimes. Enfin, nous invitons notre assemblée à poursuivre cette réflexion sur l'avenir de notre système de Sécurité sociale.

La CFE-CGC a voté l'avis

